.

Groupement local de coopération transfrontalière  
Agglomération urbaine du Doubs

- Mairie de Morteau –

Place de l’hôtel de ville

BP 53095

F-25503 Morteau Cedex

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Assemblée du GLCT

**Réunion du jeudi 17 mars, à 18h00 à La Chaux-de-Fonds**

**- Compte-rendu –**

Présents :

* Mesdames Dominique Mollier, Elisabeth Redoutey, Catherine Rognon, Marie-Pierre Rougnon Glasson, Nancy Kaenel Rossel.
* Messieurs Cédric Bole, Jean-Pierre Frigo, Pascal Rougnon, Pierre Vaufrey, Théo Huguenin-Elie, Jean-Daniel Jeanneret, Daniel Schwaar, Cédric Dupraz, Miguel Perez.

Absents excusés :

* Mesdames Céline Vuillemin, Corinne Zorzit, Sarah Favre-Bulle
* Messieurs Jean-Noël Cuenot, Thierry Finck, David Marchand Huot, Bernard Jacquet, Michel James,Thierry Brechbühler, Théo Bregnard, Patrick Hermann, Fernando Soria, Claude Dubois, Youri Jubin, Patrick Martinelli et Denis de la Reussie.

M. Jean-Noël Cuenot donne procuration à Catherine Rognon

Mme Céline Vuillemin donne procuration à Dominique Mollier

Mme Corinne Zorzit donne procuration à Pierre Vaufrey

M. Thierry Brechbühler donne procuration à Théo Huguenin-Elie

M. Théo Bregnard donne procuration à M. Daniel Schwaar

M. Patrick Hermann donne procuration à M. Jean-Daniel Jeanneret

M. Fernando Soria donne procuration à Nancy Kaenel-Rossel

M. Jean-Daniel Jeanneret a été élu secrétaire.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Il remercie La commune La Chaux-de-Fonds pour son accueil et salue la présence des membres du GLCT ainsi que des premiers invités.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente (28 janvier 2021) avec remerciement à son auteur.

**Approbation à l'unanimité**

* RAPPORT ANNUEL

Monsieur le Président présente le rapport annuel du GLCT.

**Ligne des horlogers, les travaux enfin réalisés**

Du 1er mars au 31 octobre 2021, SNCF Réseau a réalisé des travaux de modernisation de la ligne des Horlogers. En tout 55,5 millions d’euros (dont 6 issus du programme européen Interreg) ont été investis pour sécuriser et rénover notre ligne (centenaire) qui relie Besançon à La Chaux-de-Fonds. 35 km de voie ferrée ont été ainsi renouvelés. La gare de Morteau a profité d’améliorations avec des équipements permettant une meilleure accessibilité. Pendant les huit mois de travaux un service de substitution a été proposé par autocars. Le chantier Morteau La Chaux de Fonds ayant pris du retard, l’ouverture effective de ce tronçon n’aura lieu que le 31 mars prochain.

Cet axe structurant impacte directement les territoires du Grand Besançon, les communautés de communes Loue Lison, Portes du Haut-Doubs, et l’Agglomération Urbaine du Doubs qui regroupe le Val de Morteau ainsi que les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Aussi les autorités de ces quatre territoires ont exprimé leur engagement en faveur d’un renforcement de l’offre, appelant également une communication apte à développer son usage, lors d’une conférence de presse organisée le 23 décembre dernier à Valdahon. L’AUD représenté par Mrs Cedric Bole, Theo Huguenin Elie et Cedric Dupraz a insisté sur la nécessité d’adapter cadencement et horaires en fonction des travailleurs pendulaires.

Concomitamment à cette conférence de presse, une résolution signée par l’ensemble des élus a été transmise aux autorités de l’Etat français, de la Région BFC, du département du Doubs, du Canton de Neuchâtel, aux présidences nationales et régionales de la SNCF.

Cette démarche devrait aboutir à la création d’un comité de ligne où seraient associés représentants des usagers, élus, autorités organisatrices des mobilités. Une instance qui doit permettre le partage des préoccupations de chacun pour une adéquation de la ligne des horlogers avec les besoins réels et potentiels de la population.

Une seconde phase de travaux est prévue en 2024 avec une enveloppe d’environ 30 millions d’euros.

**Forum Radio Ligne des horlogers**

Le 5 mai, la ville de Neuchâtel et la Maison de l’Europe ont consacré la semaine de l’Europe au thème des communications ferroviaires. Une occasion pour l’AUD de témoigner et débattre sur nos projets en cours sur les ondes de RTN et RCV, deux radios locales à Neuchâtel et Besançon.

**Assemblée générale de la Mission Opérationnelle transfrontalière (MOT)**

La MOT est une association spécialisée dans l'appui à la coopération transfrontalière. Elle a été créée en 1997 à l'initiative de l’État français. Son réseau regroupe plus de 90 acteurs de la coopération transfrontalière : structures transfrontalières, régions, départements, communes, groupements de communes et de collectivités, États, entreprises, fédérations et réseaux, agences d’urbanisme, etc. Elle a pour mission de défendre les intérêts des territoires transfrontaliers, de les mettre en réseau et de leur apporter une assistance opérationnelle et juridique. Son positionnement multiniveau favorise le dialogue entre les autorités nationales, européennes, et les acteurs locaux et régionaux, pour une meilleure prise en compte des questions transfrontalières dans les législations.

Venus de l’ensemble des frontières françaises, plus de cent participants, acteurs des territoires transfrontaliers se sont retrouvés pour deux journées d’échanges les 21 et 22 septembre à Morteau et à La Chaux de Fonds, à l’occasion de l’assemblée générale de la MOT, et à l’invitation de l’Agglomération Urbaine du Doubs. En présence du secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, Mr Joël Giraud, qui est intervenu en clôture de la première journée, les participants ont mis en avant le besoin des acteurs de terrain de voir leurs problématiques transfrontalières mieux prises en compte, ainsi que leurs attentes vis-à-vis du projet de loi "3DS" (différenciation, décentralisation, déconcentration et diverses mesures de simplification de l’action publique locale).

Pour Mr Christian Dupessey, maire d’Annemasse, premier vice-président d’Annemasse Agglo, réélu président de la MOT pour trois ans : "la crise a souligné l'importance du fait transfrontalier dans la vie de nos concitoyens, et la capacité de nos élus à inventer de nouvelles solutions. L'identité transfrontalière a gagné mais les défis restent grands ».

Le lieu des échanges et les visites de terrains proposées aux participants ont illustré la réalité concrète de notre bassin de vie. Mr Cédric Bôle, maire de Morteau, a pu rappeler qu'avec "un actif sur deux qui travaille en Suisse sur notre territoire, les échanges transfrontaliers ne sont plus une question, mais une obligation, une nécessité ». J’ai également présenté les actions menées par notre GLCT dans des domaines comme la mobilité (covoiturage, ligne des horlogers), l'attractivité, la nature et notre culture commune. Nous avons bien une communauté de destin : deux pays, mais une seule population.

Quatre tables-rondes ont apporté le témoignage de nombreux autres territoires transfrontaliers sur des enjeux que nous avons en commun. A Morteau, la première a posé la question de la conciliation entre l'attractivité résidentielle et la préservation des ressources ; la deuxième celle de la relance économique : peut-elle être transfrontalière et solidaire ? A la Chaux de Fonds dans le très beau Musée International de l’horlogerie, la troisième table était consacrée à l’inclusion citoyenne et territoriale transfrontalière. Enfin, la quatrième sur les enjeux de montagne, s'est déroulée en présence de Mme la députée du Doubs et 1ere VP de l’Assemblée nationale, Mme Annie Genevard.

Une première visite de terrain sur les rives du Doubs frontière à Villers-le-Lac et les Brenets nous a permis d’évoquer les enjeux liés à l’eau dans notre région aux sols karstiques tout en abordant également les coopérations futures en matière environnementale à travers nos PNR du Doubs et du Doubs horloger.

Une seconde visite à Le Locle Col des Roches, principal point de passage a éclairé les participants sur nos problématiques routières et ferroviaires dans cet espace très contraint avec un trafic pendulaire en constante augmentation qui impacte la qualité de vie de ses habitants. Une occasion pour Mr Cedric Dupraz de nous présenter le projet de tronçon d’évitement du Locle qui est désormais lancé.

Enfin, nos remerciements iront à la ville de la Chaux de Fonds et à la CCVM pour l’organisation d’une fondue neuchâteloise très appréciée dans les locaux d’un temple maçonnique d’une part et d’autre part la prise en charge de la soirée festive avec visite du musée de l’Horlogerie suivie d’un cocktail dinatoire également très apprécié.

**Association liaisons transfrontalières**

Cette association a pour objet d’initier et de défendre des projets visant au développement durable des liaisons transfrontalières entre Grand Besançon Métropole, le haut Doubs et la Suisse (liaisons routières, RN 57 et RN 83, route des microtechniques, ligne des Horlogers, Lyria). L’aménagement de ces liaisons permettra une irrigation du territoire transfrontalier de qualité afin d’accroitre l’attractivité économique, touristique, culturelle, universitaire et scientifique.

L’une de nos missions définie dans notre Convention cadre sur la coopération transfrontalière est d’améliorer notre accessibilité, notre mobilité que ce soit par les infrastructures routières, la mobilité douce ou l’amélioration de la desserte ferroviaire. Il était donc opportun que l’AUD soit membre fondateur de cette association et ceci depuis le 4 juin 2021. Mr Benoit Vuillemin, Maire de Saône la préside avec Mr Cedric Bole, 1er Vice-Président. Au sein du conseil d’administration L’AUD occupe l’une des 7 autres Vice-Présidences.

**Passerelle Gare SNCF PA4**

Sur le secteur de la gare de Morteau au niveau de la plateforme d’échange avec le train, un troisième Park and Ride situé de l’autre côté des voies ferrées a été réalisé. Il sera prochainement relié par une passerelle permettant un passage au-dessus des voies SNCF. Dans le cadre du PA4, cette mesure a été reconnue comme une composante structurante pour la mobilité à l’échelle du corridor Franco-Suisse permettant ainsi un important report modal vers le train. En mai 2021 une convention de financement a été finalisée entre la confédération et le canton de Neuchâtel avec un plafond de subvention octroyé de CHF 237 000,--

**Cahier MOT « Impact du télétravail transfrontalier en matière de co-développement »**

En raison de la pandémie de Covid 19 débutée début 2020, la question du télétravail est entrée brusquement dans la vie de milliers de travailleurs. Cette problématique s’est immédiatement posée pour les travailleurs frontaliers, d’autant que des règles différenciées sont définies, en Europe et aux frontières de la France. Ainsi, en 2020, la France a passé des accords amiables avec ses voisins (notamment la Suisse) afin de maintenir les régimes fiscaux et de sécurité sociale des travailleurs frontaliers en télétravail en raison de la crise de COVID-19 et ce au-delà des seuils fixés jusqu’alors. Pour ce qui est des régimes fiscaux, ceux-ci dépendent d’accords bilatéraux entre Etats. En revanche, pour ce qui est du régime de sécurité sociale, son plafond dépend de la législation européenne. Or ces accords dérogatoires peuvent interroger sur leurs impacts s’ils étaient amenés à être pérennisés. Car si le télétravail transfrontalier présente des avantages individuels et globaux indéniables (réduction des déplacements, baisse de la pollution, diminution du stress des travailleurs, gain de temps, …), il induit également des impacts plus nuancés, voire interroge sur les mécanismes existants, en matière de co-développement transfrontalier (évolution des modes de consommation, répartition déséquilibrée des ressources, viabilité des projets de coworking, règles d’imposition sur le revenu, économie présentielle …). Enfin, alors qu’un nombre important d’acteurs soulèvent aujourd’hui ce débat, aucune analyse n’existe pour évaluer le nombre de « télétravailleurs frontaliers », voire leur potentiel à l’horizon 5, 10 ou 20 ans.

Le Cahier proposé par la MOT visera à aborder l’ensemble de ces sujets. Partenaire de cette étude AUD contribue financièrement à sa réalisation.

**Rencontre Arc Jurassien MOT**

Afin de tenir compte au mieux des réalités territoriales et d’être plus proche de ses adhérents, la MOT organise des rencontres territoriales, avec pour objectif d’identifier nos besoins et ainsi déterminer ses capacités d’appui à notre égard. Le 21 septembre, AUD a participé à la rencontre territoriale Arc jurassien 2021 à Besançon. Sept thèmes ont retenu une attention particulière, dont trois où la MOT sera particulièrement attendue dans ces travaux futurs : culture / appartenance, observation / prospective, mobilité. Venaient ensuite stratégie, transition écologique, accès aux droits et développement économique.

**Pertinence SCT**

En janvier 2021, la pertinence et les enjeux pour une stratégie de coopération transfrontalière a fait l’objet d’un bon à tirer auprès des services de la MOT. Celle-ci nous a fait le constat suivant : Le GLCT doit permettre d’apporter des réponses aux enjeux du territoire en matière de mobilité, d’économie et de cohésion sociale, mais il n’est pas suffisamment représenté au sein des stratégies existantes. Celle de l’Arc Jurassien a bien identifié des territoires de proximité parmi lesquelles on nous retrouve mais Arcjurassien.org ne nous inclut pas suffisamment dans ses organes de gouvernance. Le RUN comprend l’AUD dans la partie occidentale de son périmètre mais il traite ce territoire uniquement sous l’angle de la mobilité. Le Parc naturel régional du Doubs (CH) et le (futur) Parc naturel régional du Doubs Horloger (FR) intègrent des préoccupations transfrontalières dans leurs chartes et leurs objectifs de travail mais ils sont guidés par leurs propres stratégies même si le PNR s’articule avec l’AUD.

En conséquence nous pourrions disposer de notre propre document à l’image d’autres agglomérations qui se sont dotées de leur propre stratégie alors qu’il existait des démarches stratégiques à des échelles supérieures.

**Le Conseil des Territoires Transfrontaliers**

Cette instance de concertation réunit trois conseils départementaux français, quatre cantons suisses et quatre territoires de coopération de l'Arc jurassien franco-suisse. Le CTT, par le jeu des synergies entre les différents échelons permet de favoriser les échanges entre les territoires. Ses travaux contribuent à alimenter les réunions du Bureau élargi d’Arcjurassien.org, sous la forme de propositions ou de points d’alerte issus des observations de terrain. AUD est l’un des quatre territoires de coopération et participe à ces travaux.

**Site Internet**

De novembre à Mars 2022 sont comptabilisés 282 utilisateurs pour 551 cessions à la durée moyenne de 2’11. 234 internautes sont d’origine géographique France et 41 d’origine Suisse avec un total 1 200 pages vues.

Les principaux sites rebonds sont les réseaux sociaux (FB 80%) ensuite les institutionnels comme morteau.org (3,05%) ou la chaux-de-fonds.ch (1,53%).

C’est manifestement trop peu et cet outil est loin d’être à la hauteur de nos objectifs. Un pic de visites en décembre dernier (220 pages vues) correspond à une communication spécifique faite alors sur Facebook.

Nous devons demander aux associations, aux clubs et finalement à toutes les structures référencées sur le site de l'AUD, d'annoncer leur présence sur ce même site.

Notre prestataire Publipresse peut également nous aider à le promouvoir sur le réseau Display de Google (web, application, YouTube).

**Tour de Romandie / Tour de France**

Jeudi 27 avril 2023, le 76e tour de Romandie fera étape à Morteau et à la Chaux de Fonds. Morteau sera la ville départ, la Chaux de Fonds ville arrivée.

En parallèle, la candidature commune de ces deux villes pour l’organisation d’une future étape du Tour de France a été également renouvelée.

**150e anniversaire Guerre Franco Prussienne**

Cette cérémonie organisée par le Souvenir Français a commémoré le 150e anniversaire de la guerre franco-allemande de 1870 en partenariat avec les autorités de la ville du Locle au monument aux morts des Brenets.

**Convention fonctionnement**

La CCVM a accepté de reprendre, pour la partie française, l’animation et la gestion de l’Agglomération Urbaine du Doubs, dans le cadre d’une convention de fonctionnement incluant personnel et moyens associés. Cette convention de fonctionnement, d’une durée de 3 ans, prévoit un volume annuel de coordination, de gestion administrative, de gestion des différents projets et de suivi comptable du GLCT.

**Station d’épuration du Locle les Brenets**

Le 18 octobre une nouvelle rencontre a eu lieu entre la CCVM et la commune du Locle. L'étude VERDI ainsi que celle du Canton de Neuchâtel ont fait l’objet d’une nouvelle présentation. La Ville du Locle nous informant que leur STEP devant être également réhabilitée cela impliquait une relecture du précédent dossier sous un autre angle.

La CCVM garantissant un traitement des eaux usées selon les normes les plus élevées des réglementations des deux pays, la pertinence d’une STEP commune pourrait être revue par les autorités cantonales…

**Conclusion**

Malgré la crise sanitaire deux éléments majeurs ont marqué notre exercice 2021 : la réhabilitation de la ligne des horlogers et l’Assemblée Générale de la MOT. Mais ce rapport d’activité démontre toute la richesse et la diversité de nos travaux. Aujourd’hui le GLCT justifie son efficience par ses propositions et ses participations. Notre territoire reconnu peut et doit s’affirmer comme étant un rouage essentiel au sein des organismes transfrontaliers.

Permettez-moi de saluer l’investissement de mes collègues Maires et Conseillers Communaux. C’est ensemble que nous élaborons nos stratégies, nos programmes et ceci en parfaite concordance et amitié.

En leurs noms, je veux également remercier nos techniciens Mesdames Sarah Steinweg Clark, Administratrice, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures à la Ville de La Chaux de Fonds et Léa Brisbard, du Service Partenariats et Projets à la CCVM, avec une mention spéciale pour Monsieur Yannick Nancy, Directeur du PNR du Doubs Horloger toujours présent pour ses conseils toujours pertinents et avisés. Nous accueillons Monsieur Anthony Saillard, Chef de Projet à la CCVM qui remplace dès aujourd’hui Madame Brisbard.

* COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET RAPPROCHEMENT DU COMPTE DE GESTION

Cf. compte administratif en annexe.

Monsieur le Président quitte la séance pour laisser place au vote.

Après présentation et examen du compte administratif 2021, ainsi que du compte de gestion correspondant, Monsieur le vice-président constate la concordance entre les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2021 et propose de passer au vote du compte administratif

2021.

L'assemblée après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, constatant que celui-ci présente :

* Un déficit cumulé de la section d'investissement de 649 euros
* Un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 18'257,06 euros

Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

* Au besoin de financement de la section d'investissement (R1068) : 649 euros
* Reliquat à reprendre au budget 2022 au compte 002 : 17'608,06 euros

**Approbation à l'unanimité**

* DEBAT D’ORIENTATION BUDGETAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d’un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) s’impose aux communes et à leurs groupements et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l’examen du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRé », a voulu accentuer l’information des conseils. Le DOB n’est pas qu’un document interne et doit être transmis au préfet du département.

Il doit permettre au GLCT de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes.

Nos ressources comprennent la contribution annuelle de nos membres pour l’essentiel, des subventions, des dons, des participations reçues ou des produits afférents à des services. Nous pouvons contracter des emprunts seulement si d’autres sources de financement ne sont pas possibles ou mal appropriées. Ils ne peuvent être contractés que pour des investissements ou des mesures de développement liées à des investissements sans dépasser nos capacités de financement.

La contribution annuelle de chaque membre est calculée de la façon suivante :

S’agissant des frais de fonctionnement, ceux-ci le sont au prorata des populations selon le dernier recensement officiel disponible pour chacun.

S’agissant des projets spécifiques ou incluant un fonds pour financer des projets futurs la contribution est partagée pour un tiers à parts égales entre la France et la Suisse (50%), et pour les deux-tiers restant, au prorata des populations selon bien sûr les derniers recensements officiels disponibles.

Le groupement ne prélève pas l’impôt et n’a pas de dettes.

En dépenses de fonctionnement, l’élaboration de notre budget doit prendre en considération les éléments suivants :

* L’hébergement du site Internet Agglomération Urbaine du Doubs.com,.fr,.ch (350 €)

([AUD - Agglomération Urbaine du Doubs - Morteau - le Locle - La Chaux de Fonds (agglomeration-urbaine-du-doubs.com)](https://www.agglomeration-urbaine-du-doubs.com/).

* Les frais d’étude pour notre participation au cahier de la MOT relatif à l’impact du télétravail sur nos frontières.
* Les diverses cotisations à la MOT (3 300 €), l’AUDAB (1 000 €), et l’Association des liaisons transfrontalières (500 €).
* La mise à disposition des personnels de la CCVM et de la Ville de la Chaux de Fonds pour l’animation et la gestion administrative et comptable du groupement.

La priorité 5 du programme Interreg France-Suisse 2021- 27 est de réduire les obstacles à la frontière franco-suisse afin d’améliorer l’efficacité des politiques publiques transfrontalières mais aussi de soutenir des stratégies de développement pour les zones fonctionnelles régionales.

Nous avons là une réelle opportunité pour que notre territoire se dote d’un Schéma de Coopération Transfrontalière.

Pour ce SCT, nos deux agences d’urbanisme, AUDAB coté France et Objectif :ne côté Suisse nous ont proposé une méthodologie, un planning prévisionnel et une estimation des coûts d’investissement induits.

Le temps de travail de la phase préprojet, (pour le dépôt du dossier Interreg) est estimé à 40 journées pour un budget de 30 000 € dont 60% à notre charge, soit un besoin de financement pour l’année 2022 de 18 000 €. La phase projet est quant à elle, estimée à 150 journées pour un total de 114 000 € subventionné à hauteur de 65 000 € par Interreg France-Suisse (65% / France et 50% / Suisse)

La part d’autofinancement obligatoire par l’AUD dans ce type de dossier est de 20%, soit 23 000 € que nous financerons avec les exercices 2023-2024.

L’enveloppe restante, 26 000 € représentera la participation d’autres partenaires qu’Objectif :ne et AUDAB s’engagent à rechercher. Le coût global pour le GLCT est donc compris entre 41 000 € et 67 000 € à répartir sur les trois prochains exercices comptables en fonction de la participation de ces autres partenaires.

Ceci se traduit dans notre budget 2022 par l’inscription de 16 374 € en investissement compte tenu d’amortissements et d’excédents capitalisés.

La contribution annuelle des membres du groupement pour l’équilibre du budget général est de 49 500 € à répartir entre la CCVM, (15 500 €) la Ville de la Chaux de Fonds (26 300 €) et la ville de Le Locle-les Brenets, (7 700 €).

Le budget sera voté le 7 avril en visio-conférence.

**- Conférence consultative -**

Le Président salue les orateurs de la Conférence consultative, fondateurs de l'AUD. En effet, Mme Genevard et M.Kurth ont débuté les discussions pour un rapprochement des agglomérations par-dessus la frontière en 2004 déjà. Villers-le-Lac, Le Locle, puis les Fins et Les Brenets ont ensuite rejoint l'agglomération urbaine du Doubs.

## REGARD SUR LES DEFIS ET ENJEUX DU TERRITOIRE DE L'AUD POUR CES PROCHAINES ANNEES (Annie Genevard, 1ère vice-présidente de l'assemblée nationale)

Mme Genevard se remémore avec une certaine émotion la genèse de l'AUD, quand, après plusieurs échanges informels, il a été décidé de formaliser les choses. L'un des premiers sujets empoignés par l'AUD a été d'étudier les ponts possibles au niveau de la formation. Le logo a d'ailleurs été élaboré par l'Ecole d'Art de La Chaux-de-Fonds. La création du GLCT a ensuite été signée dans le train reliant La Suisse à La France, tout un symbole ! Les premiers grands projets de l'AUD sont également rappelés : la mise en place d'un dispositif favorisant le co-voiturage ainsi que le lobby ayant permis de sauver la ligne des horlogers. Mme Genevard relève à ce sujet que cela fait déjà des décennies que les élus portent cette ligne, vitale pour désengorger la région. L'objectif est ici désormais d'en améliorer la cadence !

Alors que d'un côté, la main-d'œuvre disponible permet aux entreprises de se développer, amenant une prospérité à tous, la spécialisation des espaces est un modèle qui doit disparaître à terme. Mme Genevard rêve d'un espace partagé pour le travail, une zone commune qui existe puisqu'elle a été inscrite au Patrimoine immatériel de l'Unesco.

Les élus sont remerciés chaleureusement par Mme Genevard pour leur engagement dans la pérennisation de l'AUD.

## REGARD SUR LES DEFIS ET ENJEUX DU TERRITOIRE DE L'AUD POUR CES PROCHAINES ANNEES (Laurent kurth, Conseiller d'Etat en charge du Département des finances et de la santé du Canton de Neuchâtel)

Laurent Kurth rappelle qui si la frontière nous partage, nous partageons également la même frontière. Il ne faut jamais cesser de faire vivre la frontière, d'entretenir le dialogue, le respect, de porter la voix de cette région. La période sombre actuelle qui déferle sur l'Ukraine nous rappelle justement l'importance du dialogue.

M. Kurth félicite l'AUD pour son dynamise et ses projets en cours :

- le soutien, depuis des années déjà, à la réalisation du chemin des rencontres, qui se concrétise lentement.

- la victoire obtenue sur la ligne des horlogers, avec des investissements consentis de part et d'autre de la frontière et pour laquelle, comme déjà souligné par Annie Genevard, il s'agira maintenant de définir les prestations attendues sur celle-ci.

- le co-voiturage, système pour lequel l'AUD a été précurseur.

- le projet d'agglomération qui intègre désormais également la partie française de l'AUD, symbole des progrès réalisés ces dernières années dans l'intégration des territoires.

Parmi les défis à venir, M. Kurth évoque notamment le choix que fera la Suisse sur son intégration européenne. Ces vingt dernières années, le rapprochement avec l'Europe a permis une grande prospérité pour notre région.

Les principaux risques pour notre région sont une hyperspécialisation de nos deux parties de territoires, l'un axé sur l'habitat, l'autre sur le travail. Ces deux dynamiques s'alimentent l'une l'autre, chacun en tirant avantage. Une situation qui ne serait pas possible avec une frontière plus étanche.

Pour conclure, M. Kurth rappelle l'importance d'entretenir encore longtemps le dialogue et maintenir avec conviction ces liens entre nos populations.

Le Président ajoute que si l'AUD reste pour l'instant surtout connue auprès de nos élus, elle ambitionne d'ouvrir également le dialogue avec les civils, de se donner une nouvelle dimension.

Cédric Bole prend la parole, au nom de la CCVM, soulignant l'importance de poursuivre la collaboration au niveau de l'AUD, notamment en regard de l'enjeu majeur que représente la mobilité au sein du territoire. Comme exemple de bonne collaboration sur un sujet populaire, M. Bole évoque la candidature transfrontalière visant à accueillir dans les prochaines années une étape du Tour de France. Une sorte de répétition générale aura d'ailleurs lieu en 2023 avec le Tour de Romandie, dont une étape partira de Morteau pour se terminer à La Chaux-de-Fonds.

Mme Genevard évoque également un dossier qui pourrait évoluer dans les années à venir ; la collaboration transfrontalière en matière de santé. Un accord-cadre a été signé en 2016 entre la Suisse et la France, et il est urgent de favoriser la coopération, notamment dans le traitement du cancer du sein, dont la Chaux-de-Fonds est un centre spécialisé reconnu. M. Kurth relève à ce sujet qu'il s'agit d'un domaine emblématique des difficultés à surmonter, notamment au niveau des assurances et de l'admission des populations transfrontalières.

La parole est donnée à M. Serge Delrieu, sous-préfet de Pontarlier, qui souligne qu'on ne peut méconnaître la dimension transfrontalière. Le cloisonnement administratif français implique qu'il n'est pas toujours associé aux réflexions transfrontalières, qu'il découvre en partie ce soir. AUD est ainsi bien plus concret et incarné qu'il ne l'aurait pensé. Il évoque les sujets importants de la région, à savoir la santé, l'économie, l'emploi, les transports, ainsi que la loi 3DS qui laisse espérer davantage de souplesse dans l'employabilité des apprentis français par des entreprises suisses. Les synergies à trouver entre les parcs PNR, ainsi que le développement humain au niveau de la culture, de l'éducation mais également de la mémoire, comme cela fut le cas récemment pour la cérémonie du souvenir de l'accueil des Bourbakis en Suisse, il y a de cela 150 ans.

La séance est levée à 20h10.

Le Président de AUD

Pierre Vaufrey